



Conseil d'Administration

N/Réf: 848/AML/DIREX/ 2022

Président

*Dr. Malonga Miatudila*

Vice-Président

*Prof. Dr. Samuel Mampunza*

Trésorière

*Dr. Helene Mambu*

Directeur Exécutif

*Dr. Ngoma Miezi Kintaudi*

Membres

*Dr. Franklin C. Baer*

*Dr. Lawrence Shtreshley*

*Prof. Dr Antoinette TSHEFU*

*Dr Alphonse TOKO*

*Dr Jacques KATELE*

*Mr Antoine KASONGO*

*Mr. Steven W Brewster*

*ECC*

*IMA*

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UNE INSTITUTION DE RECHERCHE CHARGEE DE L'EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE DES CAS DE PALUDISME AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE DANS LES ZONES DE SANTE APPUYEES PAR LE FONDS MONDIAL

Source de financement : NMF3

Référence : AMI N° 018/SANRU/FM/NMF3/2022

Date de publication : 4 octobre 2022

Date de clôture : 18 octobre 2022 (à 11 heures, heure locale de Kinshasa)

### A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

#### A. INTRODUCTION

1. La République Démocratique du Congo a obtenu un financement pour la lutte contre la Tuberculose, le VIH et le Paludisme dans le cadre de NMF3. Ce financement a pour but d'obtenir plus d'impact dans la lutte contre les trois maladies: paludisme, VIH/SIDA et tuberculose sans oublier d'autre problème majeur de santé publique dans un contexte de COVID-19.
2. Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique surtout dans les pays en voie de développement bien qu'entre 2010 et 2016, des progrès réels aient été accomplis dans la lutte antipaludique avec une réduction sensible de la morbidité et la mortalité. Mais depuis 2017, une stagnation a été remarquée dans la plupart des pays endémiques avec parfois une aggravation dans certaines contrées. La plupart des cas (213 millions ou 93%) ont été enregistrés dans la région Afrique de l'OMS, loin devant la région Asie du Sud-Est (3.4%) et la région Méditerranée orientale (2.1%). Les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes demeurent les groupes les plus vulnérables (World Malaria Report 2019).
3. Le FM à travers SANRU a appuyé le ministère de la santé jusqu'en 2019 dans la mise en place et le fonctionnement de 5098 SSC dans 16 DPS et 303 ZS. Ces sites bénéficient des intrants pour améliorer la prise en charge dont près de 39% offrent un paquet complété par l'UNICEF (1.913 SSC dans 128 ZS) et DFID/IMA (122 dans 11 ZS) pour la prise en charge de deux autres principales maladies tueuses des enfants de moins de cinq ans (Diarrhées et pneumonie). L'appui de FM a permis d'étendre jusqu'aux adultes la prise en charge de paludisme au niveau des sites des soins communautaires alors que l'appui des autres partenaires (OMS, UNICEF, USAID à travers ses différents projets...) se limitent aux enfants de moins de 5 ans.



4. En 2019, dans ces 5098 sites appuyés par le FM à travers SANRU, 96,7% cas confirmés de paludisme simple ont été traités selon la politique nationale soit 1.377.303 sur 1.424.378 cas reçus, 121.390 cas de diarrhée traités avec de la SRO & Zinc parmi 144.871 cas de diarrhée reçus soit 83,8% et 90.200 cas de pneumonie traités sur 121.390 soit 74,3% chez les enfants de moins de 5 ans.
5. L'évaluation de la prise en charge suppose la prise en compte de trois composantes notamment les connaissances et compétences du prestataire dévolu aux soins, la disponibilité des infrastructures, médicaments et intrants et la demande des soins par la communauté. Le rapport du Monitoring Amélioré pour Action (MAA) révèle des bonnes performances des relais des sites dans la prestation des services, une bonne fréquentation des services des soins communautaires au niveau de l'aire de santé d'une part et d'autres part, de nombreux cas de rupture des stocks en médicaments, intrants et matériels. (MAA 2016-17).
6. SANRU asbl a l'intention d'utiliser une partie des fonds obtenus au titre de paiement d'une Evaluation de la prise en charge des cas de Paludisme au niveau communautaire dans seize (16) DPS appuyées par le Fonds Mondial : Bas-Uélé, Equateur, Haut-Uélé, Ituri, Kinshasa, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Tshopo, Tshuapa.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations auprès de SANRU Asbl tous les jours ouvrables à partir du **4 octobre 2022** jusque le **13 octobre 2022**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09 heures à 16 heures (heure locale de Kinshasa) ou par message électronique à l'adresse suivante : [procurement@sanru.cd](mailto:procurement@sanru.cd).

## B. PROFIL

En plus de responsabilités sus - indiquées, toute Agence ou bureau d'étude désirant manifester son intérêt doit remplir les critères suivants :

- Une expérience générale d'au moins 5 ans dans la collecte des données quantitatives et qualitatives (Présentation de l'agence : documents administratifs, attestation de bonne exécution, référence générale, etc.);
- Une expérience dans la réalisation des échantillonnages aléatoires (rapport d'enquête déjà réalisé);
- Une maîtrise des logiciels d'analyse des données quantitatives et qualitative (Base des données) notamment Stata, SPSS, EPIINFO, R, Atlas.ti, etc. (personnel qualifié)
- Une maîtrise éprouvée dans les analyses quantitatives et qualitatives au cours de 10 dernières années dans le domaine de la santé publique, démographie, sociologie, pédiatrie, Médecine Tropicale ou Pharmacovigilance etc. Ce qui serait un atout majeur ;
- Capable d'organiser et d'assurer une collecte de données de haute qualité basée sur une approche méthodologique rigoureuse et qui respecte scrupuleusement le protocole de recherche élaboré et les principes d'éthique ;
- Capable de respecter les orientations fournies par SANRU Asbl pour le traitement et l'analyse des données ;
- Capacité de respecter le délai fourni par SANRU pour la réalisation des études et la soumission de rapports de qualité ;
- Avoir des prérequis en matière d'organisation du système sanitaire Congolais ;



- Avoir une expérience préalable avérée en RDC en matière d'enquête ;
- Avoir en son sein au moins trois personnel-clé avec un Investigateur Principal, un Superviseur et un Statisticien.

### C. CRITERES D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (MI)

- Avoir une expérience préalable avérée en RDC en matière d'enquête d'au-moins 3 ans : **5 points**. Si 1 à 2 ans : 1 point, si 3 à 4 ans : 3 points et si 5 ans et plus : 5 points.
- Une expérience générale d'au moins 5 ans dans la collecte des données quantitatives et qualitatives (Présentation de l'agence : documents administratifs, attestation de bonne exécution, référence générale, etc.) : **5 points**. Si 1 à 2 ans : 1 point, si 3 à 4 ans : 3 points et si 5 ans et plus : 5 points.
- Une expérience d'au-moins trois réalisations des échantillonnages aléatoires (rapport d'enquête déjà réalisé) : **5 points**. Si 1 rapport : 1 point, si 2 rapports : 3 points et si 3 rapports : 5 points)
- Une maîtrise éprouvée, avec au-moins 5 missions dans les analyses quantitatives et qualitatives au cours de 10 dernières années dans le domaine de la santé publique, démographie, sociologie, pédiatrie, Médecine Tropicale ou Pharmacovigilance etc : **10 points**. Si 1 mission : 2 points, si 2 à 3 missions ; 4 points, si 5 missions ou plus : 10 points.
- Capacité avérée d'organiser et d'assurer une collecte de données de haute qualité basée sur une approche méthodologique rigoureuse et qui respecte scrupuleusement le protocole de recherche élaboré et les principes d'éthique (capacité démontrée par les évidences d'au-moins trois collectes organisées au cours des dix dernières années) : **10 points**. Si 1 collecte : 2 points, si 2 collectes : 5 points, si 3 collectes : 10 points).
- Disposer d'un personnel-clé d'au-moins trois Experts dont un Investigateur principal, un Superviseur et un Statisticien : **6 points** avec 2 points pour chaque personnel-clé aligné.
- Avoir des prérequis en matière d'organisation du système sanitaire Congolais : **4 points**.

**Total des points : 45**

*« La note minimale de qualification est de 75% (soixante-quinze pourcents), soit au-moins 33,75 points ». Les Agences qualifiées seront invitées à déposer une Proposition technique et une Proposition financière.*

8. La méthode de sélection est fondée sur la qualité et le coût (SFQC) démontrée dans la documentation fournie. Le dossier de manifestation d'intérêt reprenant la référence du présent Avis est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18 octobre 2022 à 11 heures 30** (heure locale de Kinshasa) et comprendra obligatoirement :
  - a. Une lettre de soumission ;
  - b. Un dossier complet reprenant les évidences sur l'existence légale, l'expérience en tant qu'agence spécialisée dans les études et enquêtes d'évaluation épidémiologique, la composition de votre personnel-clé, vos coordonnées bancaires et tout autre document jugé pouvant présenter au mieux votre Organisation.



9. Le dossier rédigé en langue française sera déposé au siège de SANRU, sis 149 A/B, Boulevard du 30 Juin à Kinshasa / Gombe, avec inscription obligatoire de la référence complète du présent Avis sur l'enveloppe, au plus tard le **18 octobre 2022** à 11 heures 30' l'heure de Kinshasa. La bonne présentation des dossiers de Manifestation d'intérêt est exigée !
10. SANRU procédera à la vérification des références professionnelles renseignées dans le dossier et rejettera les candidatures portant des références fausses ou erronées.
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)**  
Adresse physique : 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa/Gombe  
République Démocratique du Congo

Courriel : [procurement@sanru.cd](mailto:procurement@sanru.cd)

Site Web: [www.sanru.cd](http://www.sanru.cd)

Fait à Kinshasa, le 3 octobre 2022

**Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.**  
**Directeur Exécutif**

